

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 91.00.821.001.0 DU 15 MARS 1991

**Manomètres pour pneumatiques
des véhicules automobiles E.M.I.C.
modèles BGS et BGD**

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 86/217/C.E.E. DU 26 MAI 1986 CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX MANOMETRES POUR PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 88-78 DU 19 JANVIER 1988 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : MANOMETRES POUR PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES.

FABRICANT

E.M.I.C. (Société Equipement Matériel Industriel & Commercial) 30 bis, rue du Pommier de l'Eglise, 94170 Le Perreux sur Marne.

CARACTERISTIQUES

Les manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles E.M.I.C. modèles BGS et BGD sont des boîtiers destinés à être intégrés dans des bornes de gonflage. Ces boîtiers sont équipés respectivement d'un et deux dispositifs mesureurs pour manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles, d'un modèle approuvé.

Ils comportent un flexible pour le modèle BGS et deux flexibles pour le modèle BGD permettant le ou les raccordements du pneumatique.

Sur la face avant du boîtier apparaissent :

- le ou les deux dispositifs mesureurs,
- le bouton de gonflage (+) et le bouton de dégonflage (-) associés à chaque dispositif mesureur.

Les caractéristiques métrologiques du boîtier sont celles des dispositifs mesureurs.

SCELLEMENTS

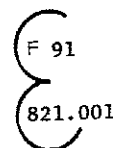
Un fil perlé muni d'un plomb portant la seconde empreinte de la marque de vérification primitive C.E.E., interdit l'ouverture du boîtier.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Ces manomètres sont reliés en amont à une source d'air comprimé.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle est :





DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les manomètres portant un numéro de série antérieur au numéro 4442 inclus peuvent différer de ceux qui font l'objet du présent certificat par :

- l'absence de dispositif de scellement du boîtier,
- le raccordement des flexibles aux dispositifs mesureurs en dehors du boîtier, dans la partie basse de la borne de gonflage.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La première empreinte de la marque de vérification primitive apposée sur les dispositifs mesureurs n'est pas visible dans les conditions normales d'emploi. Cette marque est apposée de nouveau sur un plomb scellant la plaque signalétique du boîtier.

La seconde empreinte figure sur le plomb scellant le boîtier.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie et à la direction régionale de l'industrie et de la recherche d'Ile-de-France.

VALIDITE

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE

Photographies n^{os} 5477-1, 2 et 3.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'INDUSTRIE :

L'INGENIEUR GENERAL DES MINES,
M. GERENTE

■ N° 5477-1

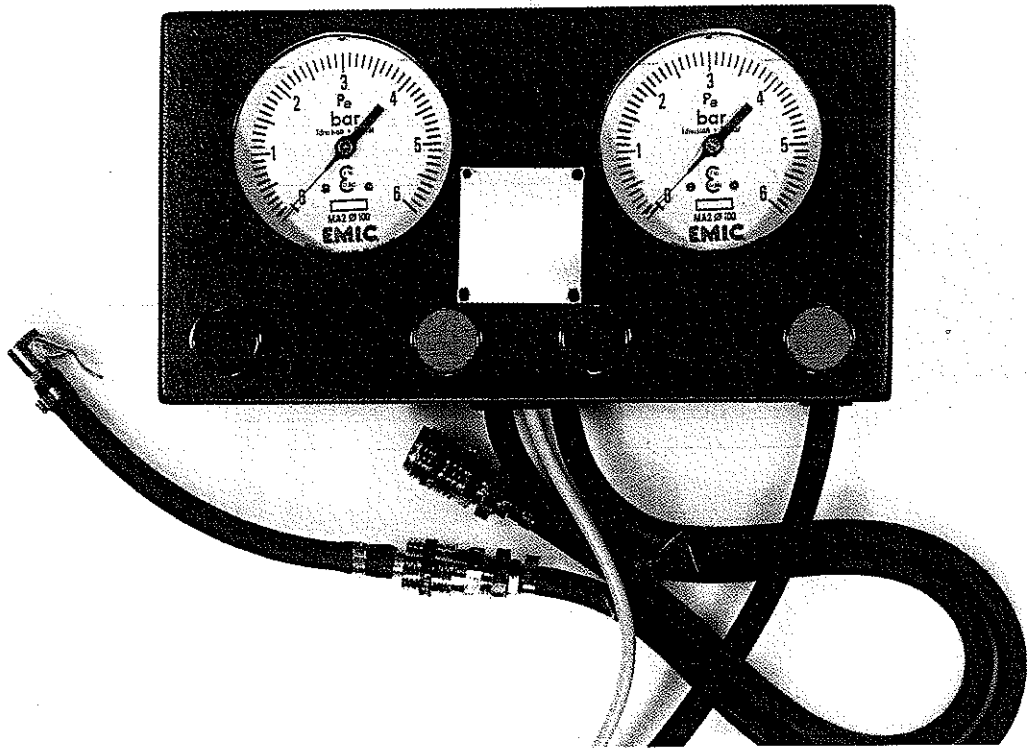
MANOMETRES POUR PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES E.M.I.C. BGS ET BGD





■ N° 5477-2

MANOMETRES POUR PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES E.M.I.C. BGS ET BGD



■ N° 5477-3

